



COMMUNE DE CRANS

**BILAN DE LÉGISLATURE
2021 – 2026**

BILAN DE LÉGISLATURE 2021-2026

Rapport de fin de législature de la Municipalité

Table des matières

Introduction.....	3
1. Finances	5
2. Développement Durable.....	5
3. Bâtiments Communaux	6
4. Mobilité	6
5. Aménagement du territoire.....	6
6. Police des constructions	7
7. Routes.....	7
9. Port	8
10. Informatique	8
11. Groupement forestier.....	10
12. Forêts.....	10
13. Canalisations	11
14. Poêle Chaud.....	11
15. Zone sportive.....	11
16. Culture.....	12
17. Communication	12
18. Enfance et École.....	12
19. Bibliothèque	14
20. Loisirs et sports.....	14
21. Relations avec le Conseil	14
22. Règlements	15
23. Région	15

BILAN DE LÉGISLATURE 2021-2026

Rapport de fin de législature de la Municipalité

Le 25 octobre 2021, la Municipalité a défini son programme de législature 2021-2026 (v. mail de la Secrétaire du Conseil du 1^{er} novembre 2021). À la fin de cette législature, le présent document en fait le bilan. Il est structuré en conformité avec le programme de 2021, avec des chapitres pour chaque dicastère, ainsi qu'une introduction par le Syndic. Ce document n'appelle pas de vote ou de décision du Conseil mais invite à la discussion.

Robert Middleton

Introduction

La période 2021-2026 est marquée en particulier par :

- a) le COVID ;
- b) l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 ;
- c) plus récemment, par un changement fondamental du contexte économique et politique mondial suite à la réélection de Donald Trump à la Présidence des États-Unis en novembre 2024 ;
- d) et, au niveau cantonal, des politiques visant à diminuer de plus en plus l'autonomie communale.

En dépit des incertitudes et bouleversements liés aux événements sur le plan mondial, l'économie suisse est restée robuste et la situation économique de notre région est restée favorable. Avec les comptes 2025, on voit que la situation financière de la commune est saine (v. chapitre de Mme Johanna Pini sur les finances communales).

Comme la Municipalité l'a annoncé en 2021, nous n'avons pas envisagé, comme quelques autres communes de la région, la création de zones tertiaires dans le but d'augmenter nos revenus, par exemple dans notre zone mixte abordant la route de Suisse ; nous avons privilégié le maintien d'une commune résidentielle composée en grande partie par des villas, en protégeant la zone riveraine et l'artisanat local y lié

Certes, il y a eu une certaine densification de la zone bâtie en raison de la création de plusieurs logements sur des parcelles jusqu'ici occupées par un seul bâtiment, mais la population (ainsi que le nombre de contribuables) n'a augmenté que de 6% depuis juillet 2021 (de 2367 habitants à 2509 aujourd'hui).

Néanmoins, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 2016 fixe des limites rigoureuses à l'augmentation de la surface constructible des communes comme Crans. De plus, celle correspondante du canton de Vaud impose aux communes « l'utilisation rationnelle des droits à bâtir » (en imposant des critères, eux pas très rationnels : une norme de 50m² de surface habitable par personne pour définir une soi-disant « capacité d'accueil » de chaque commune). Le résultat de ces restrictions est une augmentation continue des prix du m² de terrain constructible dans la commune, résultat qui s'accorde peu avec le deuxième objectif du Conseil fédéral d'adresser la pénurie de logements (v. chapitre de Mme Johanna Pini pour la politique communale en matière de logements).

Sous ces contraintes, Crans reste une commune où « il fait bon vivre », mais qui est très chère pour des jeunes et des personnes à revenu modeste. Comme nous l'avons prévu, Crans continue à être composée surtout d'une population aisée et vieillissante.

Le cadre réglementaire en matière d'aménagement du territoire fait partie d'une tendance inquiétante des autorités cantonales de restreindre l'autonomie communale, une des pierres angulaires de la démocratie suisse.

Si l'aménagement du territoire échappe actuellement en grand partie à l'autorité communale, l'arrêt du Tribunal fédéral du 14 mai 2024 concernant la péréquation établit un précédent bien plus grave. Une trentaine de communes, dont Crans, réclamaient la restitution des sommes versées de 2019 à 2023, estimant que ces ponctions étaient contraires à la garantie constitutionnelle de l'autonomie communale en matière de l'affectation des impôts. L'arrêt du TF relativise définitivement l'autonomie fiscale des communes et ouvre la porte à d'autres ponctions futures décidées par le canton.

La lutte n'a pas été en vain, cependant, car sous la pression continue des communes concernées, une Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, dont les avantages principaux pour Crans sont non seulement une meilleure visibilité du système, mais aussi la répartition en francs par habitant de la participation communale aux dépenses sociales du canton, ainsi qu'une diminution de la participation de Crans aux coûts de la Gendarmerie, liée au fait que nous disposons d'une police intercommunale PNR.

Face à la réalité de ces ponctions cantonales, nous avons esquissé dans notre programme de législature trois options pour les finances communales :

1. Augmenter sensiblement le taux d'imposition ;
2. Geler les investissements ;
3. Fermer le Centre communal et donner les clefs au Canton !

La hausse modérée du taux d'imposition, qui est passé de 56 à 59 points d'impôts, votée par le Conseil Communal porte ses fruits avec une marge d'autofinancement en nette amélioration. Toutes nos infrastructures ont été entretenues afin d'en assurer leurs fonctionnalités tout en ayant le souci de préserver les deniers publics. Avec le nouveau système NPIV, plus prévisible et permettant une plus grande fiabilité dans nos estimations budgétaires, il sera possible de relancer un programme ambitieux d'investissement (v. chapitres suivants).

Deux autres initiatives cantonales démontrent cette tendance :

- a) le projet de révision de la Loi sur les communes, qui visait l'introduction de nouvelles mesures de contrôle du canton sur la politique communale ; et
- b) la tentative du Conseil d'État, dans le cadre de son budget 2026, de réduire la part communale des impôts sur les gains immobiliers et les successions (dits « conjoncturels »).

Après des réactions vigoureuses, dont celle de la Municipalité de Crans, le projet de Loi sur les communes est revenu sur l'établi des services cantonaux ; et le Grand Conseil a refusé la diminution de la part communale aux recettes conjoncturelles.

L'affaire des revenus perdus par une application illégale du « bouclier fiscal » par les services cantonaux concerne aussi les communes et La Municipalité, avec d'autres communes, a exigé des informations du canton sur le manque à gagner pour nos finances.

Si la Municipalité a cru en 2021 à un partenariat entre communes et canton, ces différents phénomènes le fragilisent sérieusement.

1. Finances

Durant cette législature, les comptes de la commune ont été globalement bons nous permettant de réaliser des amortissements exceptionnels et des préfinancements pour différents projets en cours de développement. Cette situation saine permet d'envisager plus sereinement les nombreux projets d'investissements qui sont nécessaires à la commune. Afin d'anticiper l'impact de ces différents projets sur les finances communales, un outil de planification a été développé par nos soins nous permettant d'estimer le niveau d'endettement et des éventuelles conséquences en termes de fiscalité.

Au niveau des finances, deux changements extrêmement importants ont eu lieu durant cette législature : le passage à MCH2 et à la NPIV.

Crans a été commune pilote pour faire la transition au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), projet qui a nécessité la remise à plat de tout notre plan comptable, l'adaptation de nos systèmes informatiques et surtout la compréhension de ce nouveau modèle comptable et de ses règles.

De nombreuses procédures juridiques menée en collaboration avec d'autres communes contre le système péréquatif ont connu des résultats variables du point de vue des jugements. Cependant, par leurs pressions, elles ont à notre avis contribué à la mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), système qui permet une répartition à nos yeux plus juste des ressources entre le canton et les communes. Schématiquement, ce système, qui est complexe, permet une répartition des factures cantonales de la cohésion sociale et de la police cantonale en franc par habitant, et une solidarité forte entre les communes. Ces dépenses resteront importantes dans nos comptes futurs mais sont à présent plus prédictibles et à priori plus stables.

2. Développement Durable

Lors de cette législature, la commune a réalisé un Plan Energie et Climat Communal (PECC). A partir d'un état des lieux basé sur un profil énergétique et un bilan carbone du territoire communal, nous avons établi un plan d'action formulé autour des domaines de l'énergie, de la mobilité, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique. Sur cette base, de nombreuses actions ont été entreprises afin de le mettre en œuvre, dont notamment les actions suivantes :

- Nomination d'une Commission Municipale PECC
- Ateliers participatifs
- Création d'un fonds pour le développement durable avec l'octroi de subventions pour la population dans les domaines suivants : achats de vélos, abonnement annuel aux transports publics, réalisation de CECB+, pour la destruction de nid de frelon asiatique, pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur.
- Accompagnement photovoltaïque pour les privés
- Action Eco-logement pour tous les locataires des bâtiments communaux
- Planification énergétique territoriale
- Planification de la rénovation des bâtiments communaux
- Plantation d'arbres avec une naissance = 1 chêne
- Actions en faveur de la mobilité cyclable
- Étude sur comment intégrer des critères de durabilité dans le cadre de la rénovation de la zone de loisirs
- Adhésion à la plateforme Tapatou.ch afin de favoriser le prêt et le don d'objets
- Étude sur la création d'un mini-chauffage à distance pour les bâtiments communaux et son éventuelle extension à la zone bourg
- Diverses communications et séances d'informations sur ces sujets ont eu lieu.

3. Bâtiments Communaux

Il est important de garder nos bâtiments communaux dans un bon état de fonctionnement et pour cela de nombreux et divers travaux d'entretien réguliers sont conduits chaque année. Afin de répondre à ce besoin, nous avons créé un poste de responsable bâtiment qui est chargé d'effectuer ce suivi mais également de concevoir et planifier les rénovations nécessaires de nos bâtiments.

Les enjeux globaux de changement climatique, de crises énergétiques successives dues aux tensions géopolitiques montrent l'importance de rénover énergétiquement nos bâtiments. Afin d'aborder cette problématique de manière structurée, nous avons réalisé des CECB+ pour tous nos bâtiments qui sont chauffés à l'année nous permettant ensuite de réaliser une planification pour la rénovation de nos bâtiments basée sur des critères d'impacts.

Le centre communale, bâtiment emblématique et centrale pour le fonctionnement de la commune, a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour sa rénovation permettant ensuite le dépôt d'un préavis pour un crédit d'étude sur ce bâtiment. Ce préavis a été accepté en 2025 et le projet est à présent en cours de développement et devra ensuite faire l'objet d'un crédit de construction.

La salle communale a fait l'objet de différentes analyses au cours de cette législature, et une étude faisabilité pour une démolition-reconstruction sur son emplacement actuel, avec la création d'un parking sous-terrain, a été réalisée. Au vu des débats au sein du Conseil Communal, et des montants extrêmement importants nécessaires pour cela, un projet de rénovation devra être analysé au cours de la prochaine législature.

4. Mobilité

L'offre en transport public est revue très régulièrement en partenariat avec Région de Nyon et le canton, et les ajustements et améliorations sont apportés dès que cela est nécessaire et possible. Dans ce cadre, et suite à la modification des horaires globaux, les horaires des bus ont dû être revu, en particulier la boucle nocturne circulant le week-end a été repensée et nous testons actuellement l'ajout de courses nocturnes sur la ligne 811 et 813.

Afin de favoriser la mobilité à vélo des bandes cyclables ont été dessinées sur les principaux axes routiers de la commune. Avec la mise en place du nouveau réseau de vélos en libre-service par Région de Nyon, 6 stations de vélos en libre-service ont été installées sur le territoire communal permettant de se déplacer tant sur la commune que dans toute la région.

5. Aménagement du territoire

Le PGA, comprenant le règlement des constructions, étant en vigueur depuis le 4 décembre 2018, il n'y a pas eu de révision de ces aspects-là au niveau communal. En revanche, des réflexions au niveau régional ont été réalisées avec, en particulier, la Vision Territoriale Transfrontalière adoptée par Région de Nyon, ainsi que la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité (SRGZA), dont le volet stratégie a été adopté par le Conseil Communal en 2024.

Parallèlement à cela, le Canton a d'ores et déjà entamé des réflexions sur le futur plan Directeur Cantonal 2050, dont les consultations ont démarré.

6. Police des constructions

Compte tenu du nombre croissant de demandes d'autorisation de construire reçues, une assistante au Technicien communal a été engagée en mai 2022. Un Bureau conseil spécialisé a été identifié et est mandaté depuis février 2023 pour toutes les analyses de la partie « énergétique » des dossiers reçus. Le Bureau conseil qui analyse toutes les demandes a engagé en 2025 une juriste pour l'analyse des dossiers.

Tous les dossiers envoyés à la CAMAC se font maintenant de manière digitale. Les originaux avec signatures authentiques sont toujours gérés par le Service.

Toutes les demandes parvenant au Service sont répertoriées et suivies dans un document central, qui est adapté à l'entrée en vigueur de chaque nouvelle exigence (loi sur la protection des arbres, gestion des déchets de chantier amiantés, procédures d'annonce simplifiée pour les pompes à chaleur ou panneaux solaires).

Un document récapitulatif de toutes les décisions municipales sur des points demandant une interprétation des règlements et lois est complété et conservé en tant que « jurisprudence communale ».

7. Routes

L'entretien courant des routes s'est poursuivi tout au long de la législature. Les travaux importants sont listés dans le plan d'investissement communal, mis à jour chaque année à l'occasion de la préparation du budget de l'année suivante. En plus de l'usure normale du revêtement des chaussées et des marquages au sol, il faut tenir compte des dégradations suite aux travaux résultants de fouilles :

- Réparation et entretien des canalisations (eau sous pression, eaux claires, eaux usées)
- Amélioration du réseau téléphonique et télé-réseau (passage à la fibre optique)
- Amélioration du réseau électrique (Romande Energie)
- Connections des nouvelles constructions aux réseaux mentionnés ci-dessus

Les réalisations ci-après ont permis d'améliorer la sécurité et le confort des usagers :

- Réalisation de nouveaux arrêts de bus aux Landes
- Achat et mise en service de deux radars pédagogiques
- Implémentation de bandes cyclables sur les tronçons 50 km/h
- Retrait de quelques haies privées gênant la visibilité (à poursuivre)
- Installation de bornes de recharge électrique au parking de Châtillon
- Requalification du trafic et des flux piétonniers devant l'école

Une collaboration étroite avec la Police de Nyon Région (PNR) est en place afin de coordonner la surveillance et la répression du non-respect des limitations de vitesse et des stationnements des véhicules.

8. Éclairage public

Tout l'éclairage public est maintenant sous compteur, ce qui veut dire que nous payons exactement ce que nous consommons. Il a ainsi été possible de récupérer rétroactivement une somme non-négligeable auprès de notre fournisseur d'énergie électrique.

L'infrastructure vieillissante doit être constamment réparée. Une étude de mise aux normes et de modernisation des 300 points lumineux a été sous-traitée en 2025 à un Bureau spécialisé et une proposition de réfection est attendue pour 2026. Ce projet est géré par un employé nouvellement engagé en 2025 en tant que Responsable des projets d'infrastructures communales (hors bâtiments).

Pour respecter la faune, le chemin des Sports, le long du cordon boisé, n'est plus éclairé de 23h à 5h. Pour des raisons de sécurité, les autres routes et chemins communaux ne sont pas complètement éteints durant la nuit. Là où cela est possible (lampes LED), un abaissement de la luminosité est en place. Les passages pour piétons sont toujours éclairés à la puissance maximum.

9. Port

L'activité principale de l'Administration portuaire consiste en la gestion des places d'amarrage ou d'entreposage (attribution, retrait, changement de place ou de bateau, décès du titulaire, gestion des listes d'attente, etc.). L'application du nouveau règlement du port, entré en force en février 2021, a rendu les tâches de cette administration, peu populaires. Il a été nécessaire de donner de long délai de mise en conformité aux titulaires de place. Quelques-uns d'entre eux ont vu leur place résiliée suite au non-respect du règlement.

Les travaux suivants ont été exécutés :

- Mise en conformité complète des installations électriques (estacades, bornes, câbles, disjoncteurs, boîtiers, etc.)
- Installation d'un défibrillateur devant la Capitainerie
- Installation de 3 bouées de sauvetage dans un caisson visible (rouge) à chaque extrémité et au centre du port
- Remplacement d'environ 50 bouées d'amarrage
- Remplacement des chaines d'amarrage d'environ 45 places. Les 150 places restantes seront modifiées entre 2026 et 2028 sur le budget du port
- Réduction du nombre de places d'amarrage pour tenir compte des largeurs grandissantes des nouveaux bateaux (ce qui n'affecte pas le revenu total du port)
- Mise en place d'une nouvelle charte pour l'utilisation du port et de ses parcs environnants

Le projet d'un nouveau ponton fixe sur la digue coté « Genève » n'a pas été poursuivi compte tenu du coût très élevé des travaux envisagés. Le dragage du port (principalement dans son entrée) a été repoussé à la prochaine législature. Les revenus du port couvrent tout juste l'entretien courant. Pour couvrir les travaux importants futurs, il faudra prévoir une augmentation des taxes et/ou leur couverture par voie de préavis.

Un nouveau Garde-port, ainsi que son suppléant, ont été nommés dès 2024, suite au décès de l'ancien titulaire. La coopération avec le Club nautique de Crans (CNC) est excellente et la mise à jour de la convention entre eux et la commune a été faite.

10. Informatique

Initialement, au début de la législature 2021 – 2026, il n'y avait pas de programme spécifique prévu pour l'informatique communale. Suite au piratage de plusieurs communes du canton, la Municipalité a décidé de prendre des mesures, en particulier l'obtention de la certification « Cyber-Safe ». Un auditeur expert en cybersécurité est venu contrôler nos installations et nos procédures, puis, après améliorations de celles-ci avec le support de notre prestataire informatique, nous a délivré notre certificat en 2022. Ce processus a été reconduit avec succès en 2025, et devra reprendre place en 2027.

L'entier de l'infrastructure communale (hardware et software), des processus de sauvegarde, des processus de mise à jour, de la gestion des données sensibles, des droits et accès des utilisateurs est inventorié et mise à jour à chaque modification. Tout le personnel a suivi une formation en présentiel (2022) et en ligne (2025) obligatoire sur la cybersécurité et a signé une charte informatique, elle aussi, mise à jour à chaque certification.

Une application centralisée (TIPEE) a été installée pour la gestion instantanée des heures de travail et des vacances. Celle-ci permet des saisies simples et rapides par les employés communaux.

Le site internet de la commune a été refait tout en y synchronisant une application de communication (COMMUNEapp). Cette dernière permet à l'administration communale d'envoyer des notifications aux habitants l'ayant installée sur leur téléphone portable et dans laquelle figurent des informations pratiques classées dans les rubriques suivantes : Agenda, Actualités, Infos et services, Autorités et admin.

11. Groupement forestier

Les communes de Bogis-Bossey, de Chavannes-de-Bogis, de Grens, de La Rippe du Triage 121 et les communes d'Arnex-sur-Nyon, de Chésereux, de Crans, d'Eysins, du Triage 122, ainsi que le canton de Vaud pour ses propriétés forestières de Bonmont et de Chavannes ont créé le **Groupement forestier La Dôle** au 1^{er} janvier 2024 pour la gestion en commun des forêts publiques, soit 2015 ha, dont 610 ha de forêts cantonales. Le volume exploitable (possibilité) par année est de 11'180 m³/an.

Le Groupement forestier La Dôle (GFD) est créé dans le but de constituer un centre de compétence régional pour gérer les forêts de ses membres de manière écologique et économiquement durable en collaboration avec les entreprises privées spécialisées.

Ses objectifs stratégiques sont de :

- créer une entreprise avec des structures d'administration et de direction unifiées ;
- constituer une équipe forestière professionnelle performante et attractive ;
- rationaliser les travaux tout en garantissant les valeurs patrimoniales des forêts ;
- optimiser la rentabilité financière ;
- optimiser les soutiens financiers ;
- mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle et durable de la forêt ;
- promouvoir la visibilité forestière de la région.

Le Conseil communal a validé l'adhésion au Groupement, lors de sa séance du 4 septembre 2023 (préavis 19-2023).

Le regroupement permettra une gestion plus efficace des travaux à effectuer, du personnel, du matériel et des locaux.

12. Forêts

Des travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry (Crans-Céligny) ont été réalisés en 2024 pour la bonne fonction de protection : élimination des arbres instables, lourds, favorisation du rajeunissement, etc. La coupe et l'évacuation des bois se sont fait par hélicoptère, au regard des difficultés d'accès.

Par ailleurs, dans le cadre de la planification communale pour l'entretien des forêts, la Municipalité a, en collaboration avec les Services du Canton concernés, organisé des travaux d'entretien le long des berges du Nant de Riond.

Le Nant de Riond est à ciel ouvert depuis le Chemin de Bel-Air et il s'écoule jusqu'au lac en passant sous la Route Suisse à la hauteur de l'ancienne STEP. A noter que la Commune avait déjà entrepris en 2021 des travaux sur les berges du Nant de Riond entre la Route Suisse et le lac.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Le maintien de la bonne fonction de protection des berges (forêt protectrice).
- L'élimination des arbres instables.
- Eviter la formation d'embâcles sur le cours d'eau.
- Favoriser le rajeunissement de l'espace forestier.

Les travaux devraient démarrer à l'automne 2026.

13. Canalisations

Nombreux travaux ont été réalisés sur les collecteurs de la Commune, en plus de la campagne de curage annuel réalisée en 2025-2026 :

- Chemisage de deux collecteurs E.U. et d'un collecteur E.C. le long de la rue du Bugnon (2021-2023),
- Réfection et entretien réseau s'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes (2023-2026),
- Réparation d'un collection E.C, communal « le Port » 2025-2026),
- Déviation collecteur E.C. au chemin des Sports (2024-2025)
- Déviation collecteur E.U. au chemin du Bois-Neuf, chemin du Bochet et chemin des Vignes (2024-2025).

14. Poêle Chaud

Des travaux de réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du Chalet de Poêle Chaud situé sur la parcelle n°355 à Gingins ont été entrepris en 2025. L'ouverture des lieux est prévue fin juin 2026.

15. Zone sportive

- Le terrain de beach-volley sur le terrain, route de Suisse (Port) a été rénové en 2023.
- L'éclairage des terrains de football, chemin des sports a été mis en conformité en 2025.

16. Culture

Concerts et spectacles

Organisation de 35 concerts au temple et d'une pièce de théâtre à la salle communale.

En 2021, un événement rendant hommage à deux écrivains de Crans a été organisé : lecture musicale tirée de « Béton armé » de Monsieur Philippe Rahmy suivi d'une exposition et présentation du 2^e roman policier de Monsieur Marc Zosso.

En 2024, les seniors ont été invités à voir un magnifique spectacle sur Louis Armstrong à la salle communale.

Création en juin 2025 de l'association « Culture à Crans » qui a pour but de promouvoir la vie culturelle de Crans et créer du lien social, chercher des activités culturelles fédératives et intergénérationnelles et encourager des artistes locaux.

La Municipalité mandate cette association pour planifier et organiser des événements et autres activités à financer par la Municipalité selon un budget annuel de la commune pour la culture. Chaque année, l'association propose un programme d'activités pour l'année suivante, avec estimation des coûts pour chaque événement, qu'elle présente à la Municipalité à temps pour inclusion dans le budget communal. La Municipalité décide lesquelles seront attribuées à l'association et financées par la Municipalité.

Festival du Film Vert

Projection de 5 films suivi d'un débat à la salle communale dans le cadre du Festival du Film Vert autour des questions de durabilité et d'écologie.

Ciné Plein Air

Après un début difficile (première séance annulée à cause des contraintes sanitaires et la deuxième reportée pour cause de météo défavorable), 4 séances de Ciné en Plein Air ont bien eu lieu au port de Crans.

17. Communication

Dix éditions du journal *Quoi à Crans* ont été réalisées renforçant ainsi le lien social au sein de Crans. Les articles rédactionnels de qualité ont traité de talents de vie des Corbeaux, des événements du village et de notre région.

Une édition « spéciale » est parue traitant le patrimoine d'alpage et la réfection de notre chalet « Poêle Chaud ».

18. Enfance et École

APEJ (Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte)

La Municipalité a poursuivi son action au sein des associations intercommunales, en particulier l'APEJ, afin d'assurer un environnement scolaire adéquat à nos enfants et une gestion efficiente de la journée tout en tenant compte des impératifs et besoins futurs en matière d'infrastructures.

Intercommunalité Écoles et accueil de jour (APEJ) :

- La structure UAPE de Crans permet dorénavant de répondre à un niveau d'attente conséquent. Il reste encore du travail, cependant la capacité d'accueil est passée de 60 places (août 2021) à 96 places actuellement. La situation au niveau de Terre Sainte est également réjouissante avec une capacité d'accueil qui est passé de 537 à 699 places. Cette législature a aussi vue l'ouverture des UAPE pendant les vacances. Ce nouveau type d'offre d'accueil de jour étant subventionné par le canton et les communes.
- Des nouvelles places de crèche ont été créées (août 2021 : 144 places - août 2026 : 210 places), ceci incluant la reprise d'une crèche privée à Founex et l'ouverture d'une nouvelle structure à Tannay ainsi qu'une convention de collaboration avec une structure privée, KidsCare Babilou à Mies.
- Par le biais d'Arsco SA :
 - Transformation du rez de chaussée des Rojalets et création de nouvelles classes et d'un nouveau préau couvert,
 - Réfection du plateau sportif des Rojalets,
 - Mise à disposition de la piscine et de la patinoire ; depuis août 2025 près de 700 élèves peuvent bénéficier de ces infrastructures sur le temps scolaire.

La gestion des transports scolaires est restée un sujet sensible en particulier pour les plus jeunes enfants. La Municipalité a maintenu sa politique consistant à prévoir la possibilité d'accueillir le maximum d'enfants de Crans dans son école.

Balade EDD (éducation pour le développement durable)

4 balades dans le village ont été organisées de 2023 à 2026 pour des classes de 9^e afin de sensibiliser les jeunes à leur environnement et au développement durable du village, notamment à travers la biodynamie du métier de vigneron de Gilles Pilloud et les rencontres avec Yann Berney et Jean-Christophe Pradervand, agriculteurs.

Projet Lift

De 2021 à 2024, la Commune s'est investie dans le projet LIFT en accueillant 4 jeunes dans 3 départements différents : bibliothèque, port et voirie.

Le principe du projet est d'aider les jeunes scolarisés à l'école des Rojalets à Coppet en difficulté et/ou en rupture scolaire à passer du monde scolaire au monde professionnel. Les enfants font partie du projet LIFT de la 9^e à la 11^e, et pendant ces 3 ans vont participer à 3 ou 4 stages dans différentes entreprises. Le stage est d'une période de 3 mois (12 semaines) dans lequel le jeune travaille 3 heures par semaine dans l'entreprise.

Jardin

Les enfants des classes continuent à venir chaque année faire les plantations au jardin (chaque classe à son carré potager) ainsi que la préparation des semis.

Événements

L'organisation des fêtes de fin d'année scolaire, de la chasse aux œufs ou de la venue de Saint-Nicolas, entres autres, a facilité une bonne intégration des enfants, scolarisés ou accueillis à la crèche de Crans, dans la vie du village.

19. Bibliothèque

La bibliothèque reçoit entre 80 et 100 élèves par semaine afin de leur permettre d'emprunter des livres et leur faire découvrir le monde de la lecture. Environ 180 histoires sont racontées chaque année aux élèves. Les crèches de la Poussinière et de Montessori viennent une fois par mois également.

Presque 15'000 ouvrages sont prêtés chaque année et 60 newsletters ont été envoyées aux lecteurs.

De nombreuses animations ont été organisées durant cette législature, notamment des séances de lectures au jardin, à l'EMS Petit-Bois et au foyer de Founex ; 6 conteurs sont venus au caveau avec des spectacles pour enfants et adultes ; 2 séances de dédicaces ont permis aux lecteurs de rencontrer des auteurs ; 2 ateliers interactifs ont été organisés ; une présentation du monde des oiseaux a été faite par une animatrice pour les classes de Crans ; 26 ateliers cuisine ont eu lieu à la salle communale et 7 expositions ont été organisées.

20. Loisirs et sports

Dans le cas du réaménagement des espaces sportifs et de loisirs, la Municipalité a lancé le projet du « Parc du Grand Pré ». Un projet emblématique de grande envergure, qui correspond aux attentes de la population quant à la qualité des espaces publics d'une commune avec notre niveau de vie.

La Municipalité a fait part au Conseil à plusieurs reprises de son intention de réaménager cet espace et a présenté au Conseil trois crédits d'étude qui ont tous été validés, soit les préavis :

- 31/24 de CHF 142'690.-, étude couvrant le déplacement du terrain de basket, des terrains de pétanque, des jeux pour enfants et de la surface servant au montage de la tente ainsi que la réalisation d'une zone de détente (parc) avec cheminements piétons.
- 36/24 de CHF 39'455.-, étude couvrant la réfection et l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout.
- 46/25 de CHF 435'000.-, étude couvrant la création d'un club-house du FC Crans, le terrain synthétique et le réaménagement du parking.

Les études susmentionnées ont débouché sur la demande d'un crédit de construction de CHF 3'425'000.- (TTC) pour la création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique, correspondant à la première étape de construction du « Parc du Grand Pré ». Ce préavis a été validé par le Conseil lors de sa séance du 16 mars 2026.

La Municipalité est fermement engagée à la réalisation de l'ensemble de ce beau projet c'est pourquoi elle a décidé de présenter immédiatement les parties pour lesquelles les travaux peuvent tout de suite commencer.

21. Relations avec le Conseil

La Municipalité et le Bureau du Conseil se sont rencontrés plusieurs fois pour échanger des informations sur des sujets en cours.

En plus de l'examen du rapport de gestion, la Commission de gestion organise régulièrement des séances d'audition avec les municipaux sur leurs dicastères respectifs.

Plusieurs préavis ont été préparés en étroite collaboration avec les commissions ad hoc créées pour les examiner.

22. Règlements

- Création d'un règlement sur l'utilisation du fonds pour le développement durable.
- Création d'un règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires (Région de Nyon)

L'application du règlement sur les déchets a été renforcée par l'installation de d'une 3^e caméras de surveillance à l'éco-point du chemin des Sports.

23. Région

La commune a adhéré à l'association Région de Nyon afin de participer et soutenir les actions coordonnées en faveur du district de Nyon.

Ainsi validé par la Municipalité, dans sa séance du 8 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Robert Middleton		Pascaline Keller